AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2341
FR0010918292-FS0503-FS0896

18 novembre 2019

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SEB S.A.

(Euronext Paris)

Annule et remplace D&I 219C0875 du 28 mai 2019 et D&I 219C1924 du 11 octobre 2019

1. Par courrier reçu le 5 novembre 2019, complété notamment par un courrier reçu le 15 novembre, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré ne pas avoir franchi en hausse, le 24 mai 2019, le seuil 5% du capital de la société SEB S.A. et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 836 250 actions SEB S.A.[1] représentant autant de droits de vote, soit 1,67% du capital et 1,08% des droits de vote de cette société[2].

2. Par les mêmes courriers, le déclarant a déclaré ne pas avoir franchi en baisse, le 10 octobre 2019, le seuil 5% du capital de la société SEB S.A. et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 487 053 actions SEB S.A.[3] représentant autant de droits de vote, soit 0,97% du capital et 0,63% des droits de vote de cette société[4].

3. Par les mêmes courriers, le déclarant a précisé détenir, au 18 novembre 2019, pour le compte desdits fonds, 530 233 actions SEB S.A.[5] représentant autant de droits de vote, soit 1,05% du capital et 0,68% des droits de vote de cette société[6].

[1] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs, à cette date, 2 020 675 actions SEB S.A. pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 50 169 049 actions représentant 77 280 693 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs, à cette date, 1 563 706 actions SEB S.A. pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[4] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 50 307 064 actions représentant 77 424 016 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs, à cette date, 1 992 462 actions SEB S.A. pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[6] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 50 307 064 actions représentant 77 414 751 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.